

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 27 Septembre 2018
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2018-05-04- MARCHES PUBLICS (1.1) – AVENANT N° 03 DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES DE TRANSPORT URBAIN DE VOYAGEURS

DATE DE CONVOCATION : 20 SEPTEMBRE 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 04 OCTOBRE 2018 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	André FONTAINE, Jean-Louis CLAUDON, Gérald LIOUVILLE ayant la procuration de C. VERDELET, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Serge ZUFFELLATO ayant la suppléance de J-F. SEGAULT, Fabrice CHARTREUX ayant la procuration de JR. GORCE, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE ayant la procuration de C. MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPAR, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Serge GREGOIRE ayant la suppléance de T. MIGOT, Corinne LALANCE ayant la procuration de C. THERMINOT, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Chantal PIERSON, Patrick THIERY ayant la procuration de F. MANSION, Philippe HENNEBERT, Jean-François MATTE, Elisabeth GILLET ayant la suppléance de K. JUVEN, Patrick FLABAT ayant la procuration de B. DEPAILLAT, Xavier RICHARD, Alde HARMAND, Lydie LEPIOUFF ayant la procuration de L. LALEVEE, Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB ayant la procuration de G. HOWALD à compter de la 2018.05.31, Catherine BRETENOUX, Gérard HOWALD (départ à la 2018.05.31), Marie VIOT ayant la procuration de A. BOURGEOIS, Malika GHAZZALE (départ à la 2018.05.31), Mustapha ADRAYNI ayant la procuration de F. DE SANTIS, Claudine CAMUS ayant la procuration de M. GHAZZALE à compter de la 2018.05.31, Guy SCHILLING ayant la procuration de C. GAY, Fatima EZAROIL, Pascal MATTEUDI, Thierry BAUER ayant la procuration de E. MANGEOT, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE ayant la procuration de B. FABING, Denis PICARD, Christelle AMMARI, Dominique PERRIN (départ à la 2018.05.15), Jean Pierre COUTEAU.
<u>Étaient excusés :</u>	Thierry COLLET, Bernard FABING, Jean-François SEGAULT, Christophe MAURY, Jean-Robert GORCE, Christine THERMINOT, Clément VERDELET, Thomas MIGOT, Bernard DEPAILLAT, François MANSION, Kristell JUVEN, Fabrice DE SANTIS, Lucette LALEVEE, Alain BOURGEOIS, Catherine GAY, Etienne MANGEOT.
<u>Avis de procuration :</u>	12 procurations : du début à la 2018.05.30 ; 14 procurations : de la 2018.05.31 à la fin.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 suppléances : du début à la fin.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	54 présents du début à la 2018.05.14 ; 53 présents de la 2018.05.15 à la 2018.05.30 ; 51 présents de la 2018.05.31 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	66 votants du début à la 2018.05.14 ; 65 votants de la 2018.05.15 à la fin.

Depuis la prise de compétence mobilité par la Communauté de Communes Terres Toulaises le 1^{er} avril dernier, l'exécutif a souhaité élargir l'offre de transports collectifs sur le territoire. Aussi depuis juillet 2018, une nouvelle offre de transport à la demande permettant de desservir 10 nouvelles communes (Charmes La Côte, Choloy Ménillot, Lagney, Bruley, Lucey, Pagney derrière Barine, Andilly, Ménil la Tour, Villey le Sec et Pierre la Treiche) a été mise en place.

Par ailleurs, sur la ligne 1 (Saint Michel - Valcourt), il a été acté de conserver les horaires d'été à partir de la rentrée de septembre 2018.

Un avenant avec l'opérateur KEOLIS a donc été proposé au conseil communautaire du mois de juin 2018.

Considérant que le service actuellement rendu aux usagers peut être amplifié pour desservir un plus grand nombre d'habitants du territoire communautaire, dans le cadre de l'actuel marché avec KEOLIS et dans la limite autorisée, deux nouvelles modifications sont proposées. Elles figureront dans un nouvel avenant.

La première modification porte sur la mise en place de navettes de transports à la demande groupées pour desservir plusieurs communes et une zone d'activité le long de l'axe Rd 400. A partir de la ligne R410 (TOUL – NANCY) gérée par la région Grand Est, il est proposé de mettre en place :

- Desserte de la commune de Gondreville, en complément des services scolaires, à partir de l'arrêt Mont Champ, rue de la Bergerie, Mont Champ Maternelle.
- Desserte des communes de Velaine en Haye et de Sexey les Bois, en complément des services scolaires, à partir de l'arrêt Velaine en Haye Grande Rue, Résidence de Haye, Rue de la Taille Michaud, Velaine poste et Sexey les Bois village.
- Desserte de la zone logistique sud lorraine (arrêts Lidl et Gazeley) au départ de Gondreville Mont Champ.

A noter que compte tenu de la dangerosité de l'arrêt de la ligne régionale R 410 sur la Rd 400 à hauteur de la zone d'activité du Parc de Haye, aucune desserte en transport à la demande ne peut être assurée en toute sécurité dans l'immédiat.

La seconde modification porte sur l'évolution du trajet de la ligne 2 (Villey le Sec – Foug). Pour mettre en œuvre le transport à la demande cet été sur 10 nouvelles communes, il a fallu déployer de nouvelles lignes et optimiser certaines anciennes lignes.

Sur Dommartin les Toul : le choix a été fait de remplacer la navette 4 de transport à la demande au profit de nouvelles communes à desservir.

Pour pallier la demande de la commune de Dommartin les Toul de maintenir un minimum de service, un parcours supplémentaire desservant le quartier du Luxembourg prendra effet à compter du 5 novembre prochain sur les horaires de la ligne 2 existante.

Considérant que ces modifications doivent être mises en application à compter du 5 novembre 2018,

S'agissant d'un marché passé selon la procédure de l'Appel d'Offres Ouvert dont les prestations sont rémunérées par application de prix forfaitaires et de prix unitaires et par prix divisé en charges directes et indirectes, la nouvelle évaluation des prestations de services à exécuter telle qu'elle résulte du nouveau détail estimatif et de la décomposition du prix global et forfaitaire est donc de :

- 22 110,92 € H.T. selon D.Q.E. du Prix Unitaire pour une semaine d'exécution des lignes fixes et TAD (Variante 1 + Option Billettique + Option Vélo) [en lieu et place de 21 504,30 € H.T. suite à avenant n° 02 ; 20 120,88 € H.T. selon D.Q.E. du marché initial] ;
- le Prix Global et Forfaitaire de la course destinée au service du Transport Spécialisé [de 59,46 € H.T. la course] n'étant pas modifié,

Considérant l'avis favorable de la commission Mobilité du 11/09/2018,

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 25/09/2018,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et plus particulièrement son article 65,

Vu les articles 139 et 140 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire 2018-03-15 du 05/04/2018 autorisant la signature de l'avenant n° 01 de transfert du marché public de services de transport urbain de voyageurs contractualisé par le S.T.A.T. à la Communauté de Communes Terres Toulouses,

Vu les articles L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'autorisation des exécutifs locaux de souscrire les marchés publics (la signature du marché à venir n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation préalable en application de l'article L2122-21-1),

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer l'avenant n° 03 du marché n° 2017/001 de « Services de Transport Urbain de Voyageurs sur le Périmètre du S.T.A.T. » et à le mettre en œuvre tel que décrit ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX